

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1690

présenté par

M. Mazaury, M. Mathiasin, Mme de Pélichy, M. de Courson, Mme Sanquer, M. Castellani et
M. Lenormand

ARTICLE 18

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
